



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Barrage Vauban et ses abords fortifiés

Monument(s)

Appellation : Barrage Vauban et ses abords fortifiés

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 18/05/1971

Étendue de la protection : Rive droite de l'Ill : en aval, l'avant-poste et le mur fortifié qui relie aux Ponts-Couverts - en amont, sur une longueur de soixante-quinze mètres, le mur fortifié qui borde la cour de la caserne des C.R.S.- Rive gauche de l'Ill : en aval, le mur de jonction entre l'écluse et les prisons départementales - en amont, le bastion avancé et le mur qui le relie à l'écluse. Écluse dite barrage Vauban en totalité (cad. 42 2, 3-3 20, 25, 26, 34/19 - 41 7/1)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.